



BSK TRANSPORTS MOTO

BSK TRANSPORTS MOTO SAS

22 bld Lucien Gelot
93270 SEVRAN
FRANCE

info@bsk-transportsmoto.fr
www.bsk-transportsmoto.fr
N° SIRET : 88031679900019
Capital : 500 €

VOTRE PILOTE TAXI MOTO BSK

HOTEL DE VILLE

Monsieur Pascal DOLL
15/17 rue Robert Schuman
CS 20101
95400 ARNOUVILLE

FACTURE N° 22-09-249

Le mardi 6 septembre 2022

Ligne	Désignation	Quantité	TVA	Montant HT
Article	Transfert Arnouville / Paris 07	1,00	10,00	136,36 €
Article	Transfert Paris 07 / Arnouville	1,00	10,00	136,36 €

Conditions de paiement :

- 100 % soit 300,00 € payé (carte bancaire)
- le : 01/09/2022 (paiement comptant).

Total HT	272,72 €
TVA (10 %)	27,28 €
Total TTC	300,00 €

Coordonnées bancaires :

IBAN : FR60 2004 1000 0140 5538 0C02 019 BIC/SWIFT : PSSTFRPPPAR

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 96-235 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date d'échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en deuxième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.